

## CHRONIQUE POLITIQUE DU RWANDA, 2009-2010

*par Filip Reyntjens*

### Abstract

The nature of political governance has remained authoritarian, with little space for dissenting voices in politics, society and the press, and with the RPF continuing to behave like a single party. The donor community continued accepting to be fooled by a thin democratic façade.

After the experience of grossly flawed elections in 2003 and 2008, the presidential election of August 2010 was expected to take place in the same vein, without competition and with an outcome known in advance. However, the pre-electoral period was marked by a considerable increase in tensions. Two phenomena are at the origin of this surprising development: on the one hand, after it had seemingly been eliminated in 2003 an internal political opposition emerged again; on the other hand, dissent within the RPF and the army was increasingly seen as a possible threat to the regime.

The regime reacted nervously to these challenges by further closing off political space and clamping down on any form of visible contestation. If a *coup d'État* does not prevent it from taking place, the outcome of the presidential poll is not difficult to predict: in the absence of genuine challengers and with the help of the usual manipulation, intimidation and fraud, President Kagame will be massively re-elected.

### 1. INTRODUCTION

Cette chronique ne portera plus que sur le Rwanda. En effet, l'*Annuaire* offrira désormais des chroniques politiques séparées pour le Burundi et la RDC, pays auxquels nous espérons ajouter l'Ouganda à partir de l'année prochaine. Tout comme celle portant sur le Burundi, la présente chronique n'est pas rédigée à un moment idéal, puisqu'elle ne peut analyser la période importante dans la vie politique que sont les élections. L'élection présidentielle est prévue le 9 août 2010, alors que je termine cette rédaction à la fin du mois de mai. Nous verrons cependant que la période pré-électorale est pleine de renseignements intéressants et inquiétants à la fois. Le FPR confirme en effet le constat que nous faisons depuis des années, à savoir qu'il fonctionne dans la logique d'un parti unique et que, malgré son contrôle effectif de l'État et de ceux qui vivent sur son territoire, il craint la compétition d'égal à égal. La nervosité du régime est encore renforcée par des scissions au sein de sa base historique, l'armée.

### 2. LA ROUTINE DE LA GOUVERNANCE

La gouvernance s'est inscrite dans la continuité. Le Bertelsmann Transformation Index (BTI), qui suit l'état de la démocratie, du système économique et de la gouvernance dans 128 pays en transition et en développement, résume son évaluation ainsi : « Le Rwanda a renforcé sa stratégie autoritaire de développement. Les élections législatives de 2008 n'ont pas été conformes aux normes internationales et ont confirmé la nature cosmétique des institutions démocratiques. (...) L'approche (basée sur le déni de l'ethnicité) a pris le pas sur un processus de réconciliation. La plupart des

tentatives d'aborder ce problème suivent un modèle autoritaire et didactique. (...) Le président Kagame et le FPR ont acquis une majorité absolue par des moyens contestables et ont systématiquement trompé les bailleurs par une façade démocratique sophistiquée »<sup>1</sup>.

Le gouvernement a été remanié à trois reprises depuis mai 2009. Le remaniement du 26 juillet 2009 est important, avec de nombreuses entrées, sorties et mutations. Les plus en vue sont celles de Charles Murigande qui, après une brève traversée du désert comme ministre à la Primature « chargé des Affaires du Conseil des Ministres », passe à l'Éducation nationale<sup>2</sup>, de Christophe Bazivamo qui quitte l'Agriculture pour reprendre le portefeuille important de l'Administration locale qu'il avait occupé auparavant, et de Protais Musoni, prédécesseur de Bazivamo qui remplace Murigande aux Affaires du Conseil des Ministres. Une demi-douzaine d'autres portefeuilles sont concernés par le remaniement, dont celui de ministre à la présidence chargé de la Science, Technologie et Recherche Scientifique ; son titulaire Romain Murenzi demande à être déchargé de sa fonction « pour raisons personnelles » et il n'est pas remplacé.

Un nouveau remaniement a lieu le 3 décembre 2009, moins de six mois après le précédent. La ministre de l'Information Louise Mushikiwabo passe aux Affaires étrangères, où elle remplace Rosemary Museminali qui quitte le gouvernement. L'ancien secrétaire général au ministère des Finances et de la Planification économique John Rwangombwa y remplace son ancien patron James Musoni qui devient ministre de l'Administration locale ; Bazivamo, nommé à ce poste en juillet, est dégradé au poste peu important des Forêts et Mines. Enfin, le 12 avril 2010 le chef d'état-major le général James Kabarebe (FPR) remplace le général Marcel Gatsinzi (ex-FAR) à la Défense nationale. Gatsinzi est nommé au poste nouvellement créé « de la gestion des catastrophes et des réfugiés », une combinaison qui laisse quelque peu rêveur. Ce remaniement est accompagné d'un remue-ménage au sommet de l'armée, où le général Charles Kayonga devient chef d'état-major<sup>3</sup>.

Le roulement au sein du gouvernement est considérable. Entre celui en place depuis le remaniement de mai 2009 et celui en fonction un an plus tard, cinq titulaires sont entrés, cinq sont sortis et neuf ont été mutés, c'est-à-dire que 19 sur 27 portefeuilles ont changé de main. Du point de vue ethnique<sup>4</sup>, le

<sup>1</sup> BERTELSMANN STIFTUNG, *BTI 2010 – Rwanda Country Report*, Gütersloh, Bertelsmann Stiftung, 2009.

<sup>2</sup> Portefeuille politiquement très important au « Rwanda nouveau » où l'« éducation » joue un rôle central dans le projet de diffusion de l'idéologie du FPR. Ce poste est réservé depuis 2004 à un ministre tutsi du FPR.

<sup>3</sup> Nous verrons plus loin que le général Charles Muhire, nommé chef d'état-major des Forces de réserve à cette occasion, sera arrêté une semaine plus tard.

<sup>4</sup> À la lumière de la composition démographique (85-90 % de Hutu, 10-15 % de Tutsi), ceci constitue toujours une surreprésentation considérable des Tutsi. Le régime déteste évidemment les statistiques ethniques que nous publions dans cet *Annuaire*. Un éditorial du quotidien *The New Times*, véritable porte-voix du président Kagame, nous reproche de « ressasser l'héritage raciste qui est inspiré par l'éternel contentieux belge (le conflit Flamands-Wallons) » et prodigue

gouvernement continue de tenter de se présenter avec la carte de visite « unité nationale », puisqu'il compte 15 Tutsi et 12 Hutu. Il faut toutefois souligner qu'à tous les niveaux moins visibles du pouvoir (armée, diplomatie, haute administration, magistrature, administration locale) les Tutsi sont largement dominants. Du point de vue politique, le FPR est très majoritaire, avec 20 ministres sur un total de 27. Comme par le passé, l'art. 116 de la constitution se trouve ainsi violé, puisque celui-ci dispose que « [l]a formation politique majoritaire à la Chambre des Députés ne peut pas avoir plus de 50 % de tous les membres du gouvernement », quota que le FPR excède largement. Personne ne semble le remarquer, et cette entorse à la constitution n'est soulevée ni dans la presse ni au sein du parlement. Mais le gouvernement n'est évidemment que la face visible de l'iceberg. La réalité du pouvoir s'exprime mieux lorsqu'on fait la statistique des secrétaires permanents (anciens secrétaires généraux) des ministères : parmi ceux que nous avons pu identifier, il y a 15 Tutsi contre 3 Hutu, 17 FPR sur 18, 10 anciens réfugiés. Déjà en 2002, des anciens ministres « critiquent cette pratique revenant à donner un poste sans pouvoir aux ministres, alors que ce sont les *Secretary General* affiliés au FPR qui exercent selon eux les réelles responsabilités »<sup>5</sup>.

Le 12 décembre 2009, Kagame est réélu comme président du FPR lors du congrès du parti ; l'unique autre candidat obtient moins de 2 % des voix. En réalité, le « truc » du second candidat (qui n'est pas censé être élu) est une routine déjà observée lors de l'élection des femmes et des jeunes au parlement<sup>6</sup> et dans le choix des juges à la Cour suprême par le Sénat<sup>7</sup>. Kagame est ensuite désigné de la même façon comme candidat à l'élection présidentielle lors du congrès national du parti le 15 mai 2010. Puisqu'il a gagné les primaires dans chaque province avec plus de 90 % des voix, le congrès « confirme » sa désignation sans vote<sup>8</sup>, mais le système des « demoiselles d'honneur » a joué au niveau des provinces : dans la province du Nord par exemple, Kagame obtient 384 voix (92 %), contre 17 pour Kaberuka et 16 pour Murigande<sup>9</sup>. Une « demoiselle d'honneur » est également préparée pour l'élection présidentielle. Le 22 mai, le secrétaire général du PSD et vice-président de la Chambre des

---

de bons conseils : « *Reyntjens and his ilk should learn to lick their wounds and retire in some remote Flemish village they understand best* » (« Frustrated revisionist at it again », *The New Times*, 5 janvier 2010). Nous n'allons pas suivre cette recommandation, et nous pensons au contraire que la publication de ces statistiques est nécessaire pour montrer que, sous la couverture de la « fin des ethnies », le pouvoir est largement dominé par une élite de l'ethnie minoritaire.

<sup>5</sup> INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *Fin de transition au Rwanda: Une libéralisation politique nécessaire*, Nairobi-Bruxelles, 13 novembre 2002, p. 11.

<sup>6</sup> REYNTJENS, F., « La 'transition politique' au Rwanda », in *L'Afrique des grands lacs. Annuaire 2003-2004*, Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 4-5.

<sup>7</sup> « Sur les deux candidats qui se présentaient à l'élection, l'un était clairement destiné à être choisi tandis que le second n'était là que pour la parade. Parmi les professionnels du droit (...), le second candidat est connu sous le nom de 'demoiselle d'honneur' » (HUMAN RIGHTS WATCH, *La loi et la réalité. Les progrès de la réforme judiciaire au Rwanda*, juillet 2008, pp. 49-50).

<sup>8</sup> « Delegates convene to endorse Kagame », *Sunday Monitor* (Kampala), 16 mai 2010.

<sup>9</sup> « Kagame triumphs in Gicumbi RPF primaries », *The New Times*, 4 mai 2010.

députés, Jean Damascène Ntawukuriryayo, est désigné candidat de son parti. Or le PSD et les autres partis représentés au parlement ne sont pas des partis d'opposition ; le PSD a soutenu la candidature de Kagame en 2003 et le discours qu'il véhicule est le même que celui du FPR. La façon très favorable dont *The New Times* accueille la candidature de Ntawukuriryayo, comparée à son traitement des véritables partis d'opposition (cf. *infra*), en dit long<sup>10</sup>.

Le régime continue de traiter avec mépris toute critique. Les réactions à une démarche d'une cinquantaine de chercheurs et de Human Rights Watch afin d'obtenir que des suspects du FPR soient poursuivis devant le TPIR (voir *infra*) sont fulgurantes. Ces démarches « minent délibérément le Rwanda »<sup>11</sup> ; les chercheurs « ont travaillé pour l'ancien régime génocidaire et comportent des négationnistes connus du génocide contre les Tutsi »<sup>12</sup> ; les auteurs sont « un micmac d'académiques, d'apologistes et chauds partisans du génocide »<sup>13</sup>. Lorsque, dans la perspective de l'adhésion du Rwanda au Commonwealth, l'ONG Commonwealth Human Rights Initiative (CHRI) publie un rapport fort critique et recommande que l'organisation remette à plus tard la décision<sup>14</sup>, *The New Times* publie un éditorial insultant pour l'auteur principal, le professeur kényan Yash Ghai. Le rapport est « sans substance » et la conclusion au sujet de « Mr. Eminent Scholar » (allusion à Ghai) est difficile à traduire en français : « *all you have to do is smear a whole nation and then waddle off* »<sup>15</sup>. Un haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères affirme que « le rapport est influencé par les forces extérieures négatives du Rwanda »<sup>16</sup>. Le régime est appuyé par l'ambassadeur du Royaume-Uni à Kigali Nicholas Cannon, qui estime que les critiques formulées par la CHRI et HRW sont « injustes », « sans fondement et déplacées ». Il pense que les auteurs du rapport de la CHRI « ont une expérience limitée du Rwanda » et va même jusqu'à prétendre que, peu avant sa mort en février 2009, la conseillère de HRW Alison Des Forges aurait recommandé l'accession du Rwanda au Commonwealth<sup>17</sup>, ce que HRW dément immédiatement<sup>18</sup>.

<sup>10</sup> "PSD elects Ntawukuriryayo as its Presidential candidate", *Sunday Times*, 23 mai 2010 ; "Ntawukuriryayo blasts Ingabire grouping", *The New Times*, 26 mai 2010.

<sup>11</sup> "Govt accuses HRW of 'deliberately undermining Rwanda'", Kigali, RNA, 1<sup>er</sup> juin 2009.

<sup>12</sup> "'Group of academics' or have the HRW Genocide negationists come out clear?", *The New Times*, 11 juin 2009.

<sup>13</sup> "HRW and Company, wake up, let the truth set you free", *The New Times*, 11 juin 2009.

<sup>14</sup> COMMONWEALTH HUMAN RIGHTS INITIATIVE, *Rwanda's Application for Membership of the Commonwealth: Report and Recommendations of the Commonwealth Human Rights Initiative*, Delhi, août 2009.

<sup>15</sup> "The Boo-Boys should just give it a rest", *The New Times*, 21 juillet 2009. On trouve une diatribe de la même teneur dans "Prof. Ghai, you missed a lot on Rwanda", *The New Times*, 9 octobre 2009.

<sup>16</sup> "Official slams rights group over allegations on Commonwealth", *The New Times*, 9 novembre 2009.

<sup>17</sup> "British Envoy Defends Kigali Against Fierce Criticism", Kigali, RNA, 18 novembre 2009. Il faut toutefois ajouter qu'en privé Cannon a des vues plus nuancées sur le régime, à l'opposé de son collègue belge qui épouse sans réserves ses thèses. Il n'est pas le seul à être, comme on dit en anglais, « gone native ». On se pose parfois la question de savoir si on n'ajoute pas une dose

Lorsque le comité chargé de décerner le Prix Mo Ibrahim de la bonne gouvernance en Afrique décide de ne pas présenter de lauréat pour 2009, Kagame prend la chose personnellement. Il affirme savoir qu'il était bien placé pour l'obtention du prix, mais que la Fondation Mo Ibrahim « est parmi les détracteurs possibles du pays »<sup>19</sup>. Le gouvernement accuse les auteurs du *Mo Ibrahim Index on Good Governance* d'« ignorer délibérément les études locales mais crédibles » dans son classement<sup>20</sup>. Dans son édition du 15 octobre 2009, *The Economist* publie un article sur les relations sino-africaines où il est dit que « M. Kagame est sensible à la critique occidentale croissante sur ses façons de plus en plus autocratiques ; il pourrait dès lors également regarder dans la direction de l'est ». La réaction de la ministre de l'Information est immédiate : « *neither Paul Kagame nor China aided and abetted a genocidal regime in Rwanda; unfortunately, I cannot say the same for a number of Western countries* »<sup>21</sup>. On remarquera l'utilisation du pluriel : à part la France, d'autres pays sont-ils visés ?

Face aux critiques internationales qui l'irritent de plus en plus, Kagame développe l'idée que les Rwandais savent mieux que quiconque ce qui est bon pour eux, barrant ainsi la voie à toute critique extérieure<sup>22</sup>. Il s'érige en porte-parole des sentiments de ses compatriotes dont cependant la grande majorité, d'après des études de terrain (Ansoms, Ingelaere, Tertsakian, Thomson, Waldorf), ne partagent pas forcément ses points de vue. Concernant la critique au sujet de la loi réprimant l'idéologie du génocide, Kagame dit que « personne n'a le droit de miner ce qui est entrepris au Rwanda » : « Nous avons vécu cette vie. Nous avons vécu les conséquences. Alors, nous comprenons ceci mieux que quiconque venu d'ailleurs »<sup>23</sup>. Lors de son discours à l'occasion de la commémoration du génocide, il exprime son dédain (« *contempt* ») pour ceux qui le critiquent et appelle ses adversaires des « hooligans » ; se référant spécifiquement à Victoire Ingabire (cf. *infra*), il parle de « *people come from nowhere, useless people* », et il prétend parler à nouveau au nom de tous les Rwandais : « Qui peut dire à nous Rwandais ce qui est bon et ce qui est mauvais pour nous ? Nous le savons déjà »<sup>24</sup>. Quelques jours plus tard, il

---

d'*ingando* (cf. *infra*) dans les verres lors des réceptions auxquelles participent les diplomates étrangers à Kigali.

<sup>18</sup> HUMAN RIGHTS WATCH, "Rwanda: None So Blind as Those That Will Not See", 26 novembre 2009.

<sup>19</sup> "Kagame attacks Mo Ibrahim, accuses West of 'polluting Africa'", Kigali, RNA, 12 octobre 2009. En réalité, Kagame ne pouvait être « bien placé », puisque le prix est attribué à un ancien chef d'État ou de gouvernement, ce que Kagame n'est pas (encore).

<sup>20</sup> "Mo Ibrahim Index misleading – Gov't", *The New Times*, 13 octobre 2009.

<sup>21</sup> MUSHIKIWABO, L., "Rwanda: East-West Rumbblings – What About Country's Burden of Choice?", *The New Times*, 20 octobre 2009.

<sup>22</sup> "We know what is best for us, Kagame says", *The New Times*, 13 février 2010.

<sup>23</sup> "Angry Paul Kagame Says Criticism of Rwandan Genocide Law is 'nonsense'", Kigali, RNA, 5 avril 2010.

<sup>24</sup> Speech by H.E. Paul Kagame, President of the Republic of Rwanda, at the 16th commemoration of the genocide against the Tutsi, 7 avril 2010. Il est intéressant de noter qu'il utilise le mot « *fight* » (lutte) à onze reprises dans ce bref discours.

compare les officiels qui fuient le pays (cf. *infra*) à des « excréments que le corps évacue parce qu'il n'en a pas besoin » ; dans une menace à peine voilée, il ajoute que « ceux qui ont préféré être rapatriés étaient ramenés au pays en sécurité, mais ceux qui faisaient un autre choix étaient abattus »<sup>25</sup>.

On sait que le Rwanda avait allumé plusieurs contre-feux après que le juge d'instruction parisien Jean-Louis Bruguière eut conclu en novembre 2006 à la culpabilité d'éléments du FPR dans l'attentat contre l'avion du président Habyarimana en 1994. Après avoir rompu les relations diplomatiques avec la France, Kigali avait mis en place deux commissions « indépendantes ». Une première, la commission Mucyo, « chargée de rassembler les preuves montrant l'implication de l'État français dans le génocide perpétré au Rwanda en 1994 », avait accusé la France d'avoir été activement impliquée dans le génocide, aussi bien avant que pendant les faits. Ce rapport à la méthodologie plus que douteuse n'avait convaincu personne, si ce n'est les inconditionnels du régime<sup>26</sup>. Le second rapport, celui du comité Mutsinzi « sur les causes, les circonstances et les responsabilités de l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion présidentiel rwandais » est remis au gouvernement le 20 avril 2009, mais rendu public seulement le 11 janvier 2010<sup>27</sup>. Il a pour objet de démontrer que l'avion du président Habyarimana n'a pas été abattu par le RPF, comme l'a conclu l'instruction de Bruguière, mais par des radicaux hutu proches de la principale victime de l'attentat. Le rapport soulève nombre de questions importantes. Le comité se targue de son impartialité mais tous les commissaires sont membres du RPF, ce qui le rend juge et partie. Ceci est très clair dès les premières pages et se confirme à travers l'ensemble du rapport, puisque l'enquête ne va que dans une seule direction, celle des extrémistes hutu, alors que les données mettant en cause le RPF sont systématiquement ignorées.

Le comité dit avoir interrogé des centaines de témoins, mais la crédibilité de leurs déclarations est sujette à caution. Parmi ceux identifiés, des dizaines sont des membres de l'ancienne armée gouvernementale FAR ; entendus alors qu'ils étaient condamnés ou détenus ou qu'ils craignaient l'arrestation et savaient très bien ce que ceux au pouvoir voulaient leur entendre dire, leurs témoignages ne sont guère probants. Le comité utilise certains documents, notamment des dossiers judiciaires belges, de façon sélective et parfois malhonnête. De nombreux exemples dans le rapport montrent que la méthode employée n'est pas sans soulever de sérieuses réserves: le comité présente d'abord des hypothèses non prouvées voire même des contrevérités comme des faits, et l'accumulation de ces « faits » permet

---

<sup>25</sup> «Kagame warns media, exiled officials like human waste», Kigali, RNA, 13 avril 2010.

<sup>26</sup> Voir à ce sujet REYNTJENS, F., «Chronique politique du Rwanda, 2008-2009», in *L'Afrique des grands lacs. Annuaire 2008-2009*, Paris, L'Harmattan, 2009, pp. 16-18.

<sup>27</sup> RÉPUBLIQUE DU RWANDA, COMITÉ INDÉPENDANT D'EXPERTS CHARGÉ DE L'ENQUÊTE SUR LE CRASH DU 06/04/1994 DE L'AVION FALCON 50 IMMATICULÉ 9XR-NN, *Rapport d'enquête sur les causes, les circonstances et les responsabilités de l'attentat du 06/04/1994 contre l'avion présidentiel rwandais Falcon 50 N° 9XR-NN*, Kigali, 20 avril 2009. Le rapport peut être trouvé en français, anglais et kinyarwanda sur <http://mutsinzireport.com>.

ensuite de dégager la « vérité ». La conclusion à laquelle aboutit le comité ne trouve pas de fondement crédible dans les données qui se dégagent de l'enquête, et la façon frauduleuse dont le rapport a été fait renforce plutôt les soupçons qui pèsent sur le FPR .

Nous sommes dès lors aujourd'hui confrontés à deux « vérités » sur l'attentat : celle issue de l'instruction Bruguière et celle du rapport Mutsinzi. Les deux désignent des suspects, même s'ils sont différents, et constatent qu'un crime a été commis. La façon naturelle pour aborder un tel problème est de mener un débat contradictoire devant une juridiction pénale. Il semble cependant que tant le Rwanda que la France, souhaitant normaliser leurs relations, soient entraînés à sacrifier l'exigence de justice à l'opportunisme politique. On trouvera une analyse plus complète du rapport Mutsinzi ailleurs dans cet *Annuaire*.

Deux témoignages récents donnent une vue de l'intérieur sur les pratiques de gouvernance. L'ancien président du parlement Joseph Sebarenzi et l'ancien ministre Patrick Habamenshi, le premier Tutsi du PL, le second Hutu du FPR, tous deux forcés à l'exil, offrent un regard unique et accablant sur les coulisses du régime qui rappellent la Rome de Néron : hiérarchies et réseaux occultes et parallèles de prise de décision ; surveillance et interception des communications électroniques, téléphoniques et postales ; tromperies, mensonges, menaces et intimidations ; règlements de compte, corruption et népotisme ; dénonciations et calomnies ; diffusion de rumeurs et de fausses accusations ; manipulation et duplicité ; meurtres et « disparitions »<sup>28</sup>. Une autre vue éclairante du dedans vient de la chercheuse canadienne Susan Thomson. Puisque ses recherches doctorales sont considérées comme « contraires à l'unité et la réconciliation nationales », elle est envoyée dans un « camp de solidarité *ingando* » afin d'être « rééduquée ». Elle y découvre une atmosphère oppressante pleine de mépris pour les Hutu, et elle constate que ceux passés par les *ingando* « ne croient pas dans l'unité nationale d'un passé ré-imaginé ni dans la réconciliation d'un avenir réaménagé ». Au contraire, ils voient les camps et leur discours idéologique comme des efforts pour exercer un contrôle social sur des adultes hutu. « Au lieu d'être rééduqués, ils n'ont appris que de nouvelles formes de 'dissimulation ritualisée' et de conformisme stratégique »<sup>29</sup>. Ces pratiques aboutissent dès lors souvent à exactement le contraire de ce que le régime prétend atteindre, même si le matraquage de la propagande a probablement également des effets sur la façon de penser des gens. Il n'est pas surprenant dans ces circonstances qu'au début 2010, le

---

<sup>28</sup> SEBARENZI, J., *God Sleeps in Rwanda. A Journey of Transformation*, New York, Atria Books, 2009 ; HABAMENSHI, P., *Rwanda. Where Souls Turn to Dust. My Journey from Exile to Legacy*, New York, iUniverse, 2009. Après son départ en exil (cf. *infra*), le général Kayumba Nyamwasa utilise des termes analogues : « intrigue, treachery, manipulation and betrayal » (« Gen. Nyamwasa responds to Kagame », *Sunday Monitor* (Kampala), 30 mai 2010).

<sup>29</sup> THOMSON, S., « Getting Re-educated in Rwanda's solidarity camps », in STRAUS, S., WALDORF, L. (eds.), *Reconstructing Rwanda: State Building and Human Rights after Mass Violence*, à paraître à la Wisconsin University Press.

parlement ait à nouveau à s'inquiéter de la persistance de l'« idéologie du génocide »<sup>30</sup>.

Alors que Kigali continue de bénéficier d'une large tolérance internationale et que Paul Kagame se voit dérouler le tapis rouge lors de ses nombreux déplacements à l'étranger où le Rwanda est souvent présenté comme un « modèle »<sup>31</sup>, des doutes s'expriment de plus en plus clairement, y compris dans la presse américaine. Ainsi, l'édition du 24 avril 2010 de *Time Magazine* pose la question « Is Rwanda's Hero Becoming Its Oppressor? », tandis qu'une semaine plus tard le *New York Times* titre : « Rwanda Pursues Dissenters and the Homeless » (édition du 30 avril 2010).

Après l'expérience des élections législatives truquées et sans enjeux de septembre 2008<sup>32</sup>, on pouvait s'attendre à ce que l'élection présidentielle prévue pour le 9 août 2010 se déroule pareillement, sans compétition et avec un résultat connu d'avance. Alors que le résultat peut être prédit, la période pré-électorale a été marquée par une augmentation considérable des tensions. Deux phénomènes se trouvent à l'origine de cette évolution imprévue : d'une part, la réémergence d'une opposition intérieure qui semblait avoir été définitivement éliminée en 2003 ; de l'autre, des contestations au sein même du FPR et de l'armée. Le régime réagit de façon fort nerveuse à ce double défi.

### 3. L'ÉMERGENCE D'UNE OPPOSITION « VRAIE »

Alors que, par le passé, aucun parti politique ne se réclamait de l'opposition<sup>33</sup> et que le Rwanda vivait de fait sous un régime de parti unique, une opposition tente de se dessiner. Une première tentative de lancer un parti d'opposition échoue à la mi-2009, lorsque le sénateur Stanley Safari, président du Parti pour la solidarité et le progrès (PSP) qui fait jusque là partie du cartel FPR, tente de le faire passer dans l'opposition. Safari est accusé d'avoir trempé dans le génocide et est assigné devant une juridiction *gacaca*. Début juin, il fuit le pays et est dûment condamné à l'emprisonnement à vie par une juridiction *gacaca* le 6 juin 2009. Le PSP se scinde en ailes concurrentes et adopte par la suite un profil bas<sup>34</sup>. Cependant, le Parti social Imberakuri (PS-Imberakuri) est

<sup>30</sup> «Parliamentary retreat to discuss Genocide ideology», *The New Times*, 1<sup>er</sup> janvier 2010 ; «Genocide ideology still rife – MP», *The New Times*, 12 janvier 2010.

<sup>31</sup> Lorsque Kagame reçoit une *Global Citizen Award* en 2009, le communiqué de la Clinton Foundation dit ceci : « From crisis, President Kagame has forged a strong, unified and growing nation with the potential to become a model for the rest of Africa and the world » (CLINTON FOUNDATION, «Former President Clinton Announces Winners of the Third Annual Clinton Global Citizen Awards», 23 septembre 2009).

<sup>32</sup> REYNTJENS, F., «Chronique politique du Rwanda, 2008-2009», *op. cit.*, pp. 1-3.

<sup>33</sup> Lors des élections de 2003, les partis représentés au parlement, soit ont rejoint la liste du FPR, soit ont soutenu le candidat du FPR à l'élection présidentielle. Lors d'un meeting du Parti libéral (PL) en 2008, on entend dire que « [n]ous ne sommes pas ici pour nous opposer au président Kagame, mais pour construire la nation. Le Rwanda n'a pas besoin d'une opposition à l'européenne » («Rwanda. Elections en trompe-l'œil», *Le Vif-L'Express*, 12 septembre 2008).

<sup>34</sup> «Ethnic wrangles take centre stage», *The New Times*, 4 août 2009.



enregistré en juillet après plusieurs mois d'attente et de nombreuses difficultés<sup>35</sup>. Quelques semaines plus tard, des transfuges du FPR annoncent leur intention de créer un autre parti d'opposition, le Democratic Green Party (DGP). À la même époque, Victoire Ingabire, présidente des Forces démocratiques unifiées (FDU-Inkingi), une des multiples plate-formes d'opposition opérant à l'extérieur, annonce son intention de rentrer au pays afin de participer à l'élection présidentielle. Ces trois initiatives mettent en cause le monopole politique que le FPR a su imposer depuis de nombreuses années, et elles introduisent, à l'intérieur du pays, un débat contestant le discours unique formulé par le parti au pouvoir. Elles menacent donc un acquis qu'avait déjà noté le International Crisis Group en 2002 : « [L]es partis politiques qui existent aujourd'hui au Rwanda ne sont tolérés que dans la mesure où ils acceptent de ne pas remettre en cause la définition de la vie politique établie par le FPR »<sup>36</sup>.

Le régime va donc tenter par tous les moyens d'empêcher ces trois nouveau-venus de déployer leurs activités et de s'implanter pour préparer l'échéance électorale. Il serait fastidieux de passer en revue les nombreux cas de harcèlement, d'intimidation et de manipulation visant à paralyser l'opposition naissante. Quelques exemples suffiront. Dès avant l'enregistrement du PS-Imberakuri, son président Bernard Ntaganda est accusé de « divisionnisme » et d'adhésion à l'« idéologie du génocide », érigés en infractions depuis 2002 et 2008 respectivement et assortis de lourdes peines d'emprisonnement<sup>37</sup>. En décembre 2009, Ntaganda est convoqué par la commission politique et bonne gouvernance du Sénat, où il doit s'expliquer sur des déclarations faites dans les médias, considérées comme des incitations à des « politiques de division » et à la « promotion de l'idéologie du génocide ». Le précédent de l'interdiction du MDR en 2003 après qu'une commission du parlement l'eut recommandé vient spontanément à l'esprit<sup>38</sup>, et c'est bien ainsi que le parti voit les choses : il estime que « cette procédure initiée par le Sénat a clairement pour but de dissoudre le Parti social Imberakuri, comme c'était le cas pour le MDR et d'autres partis, et cette mission avait été accomplie après la mise en scène que nous avons assisté aujourd'hui (sic) »<sup>39</sup>. Le président du Sénat confirme qu'il pourrait déférer le PS Imberakuri à la justice<sup>40</sup>, mais qu'une seconde chance lui sera offerte pour répondre aux reproches qui lui sont faits<sup>41</sup>. L'affaire revient sur la table au début avril 2010, lorsque la commission

<sup>35</sup> Le parti en formation est notamment accusé de « divisionnisme » et il lui est reproché de ne pas vouloir rejoindre la coalition au pouvoir (« New political party accused of divisionist policies », Kigali, RNA, 24 juin 2009).

<sup>36</sup> INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *Fin de transition au Rwanda*, op. cit., p. 2.

<sup>37</sup> Sur la loi sur l'idéologie du génocide, voir Article XIX, *Comment on the Law Relating to the Punishment of the Crime of Genocide Ideology of Rwanda*, Londres, septembre 2009.

<sup>38</sup> Cf. REYNTJENS, F., « Chronique politique du Rwanda et du Burundi, 2002-2003 », in *L'Afrique des grands lacs. Annuaire 2002-2003*, Paris, L'Harmattan, 2003, pp. 6-7.

<sup>39</sup> P.S. Imberakuri, Communiqué de presse no. 007/P.S.IMB/09, Kigali, 14 décembre 2009.

<sup>40</sup> « Senate may take PS Imberakuri to court », *The New Times*, 29 décembre 2009.

<sup>41</sup> « Senate gives PS-Imberakuri leader second chance », *The New Times*, 31 décembre 2009.

sénatoriale recommande de déférer Ntaganda devant la justice, mais le Sénat décide de remettre à plus tard une décision définitive<sup>42</sup>. La menace continue donc de planer au-dessus du parti et de son leader.

Dans l'entretemps, le régime continue de mettre d'autres bâtons dans les roues du PS-Imberakuri. En décembre 2009, le parti n'arrive pas à installer ses sièges provinciaux parce que les propriétaires d'immeubles, menacés par les services de renseignements, refusent de les louer. Fin février 2010, une réunion du parti est violemment perturbée et le bâtiment où elle se tient vandalisé par des « membres dissidents ». La police intervient, mais aucun des tapageurs n'est interpellé<sup>43</sup>. Le 17 mars, des délégués du parti transportés à Kigali de tous les coins du pays et ne sachant manifestement pas très bien ce qu'ils font là, s'entendent annoncer par quelques officiels du parti que Ntaganda est révoqué et provisoirement remplacé par la vice-présidente. D'après l'entourage de Ntaganda, tout a été mis en scène par le FPR qui aurait propulsé des personnes de son choix à la tête du parti<sup>44</sup>, information confirmée à son retour d'une mission au Rwanda par le directeur d'EurAc : « des membres dirigeants du PS-Imberakuri ont été amenés aux headquarters du FPR où ils ont reçu l'ordre d'organiser une convention du parti pour le lendemain 17 mars, afin de destituer Ntaganda »<sup>45</sup>. Le coup échouera : le 4 avril un congrès national extraordinaire « réaffirme que M. Ntaganda Bernard est le président-fondateur du PS-Imberakuri » et que tous les membres l'appuient comme candidat à l'élection présidentielle ; la vice-présidente « putschiste » et ses collaborateurs sont exclus du parti<sup>46</sup>. La main du FPR peut être vue à la façon dont *The New Times* évoque avec sympathie une nouvelle tentative de renverser Ntaganda à la fin mai<sup>47</sup>. Les relais locaux sont également menacés : le 25 mars, le parti publie une liste d'une vingtaine de militants disparus ou emprisonnés, surtout dans les districts de Gasabo et Karongi.

Quant à lui, le DGP créé notamment par des anciens du FPR<sup>48</sup> ne parvient pas à se faire enregistrer. À chaque tentative, le parti est obligé de postposer son congrès de lancement à cause d'obstacles bureaucratiques mis sur son chemin<sup>49</sup>. Le 29 octobre 2009, la conférence est attaquée par des hommes chantant des slogans pro-FPR. Plusieurs personnes sont blessées et quelques assaillants emmenés par la police sont immédiatement libérés ; d'après le parti, il s'agit d'anciens militaires et d'anciens membres des services

<sup>42</sup> "Senate to decide on Ntaganda's fate", *The New Times*, 6 avril 2010.

<sup>43</sup> "Imberakuri meet explodes into violence", *The New Times*, 22 février 2010.

<sup>44</sup> "Ousted opposition leader resurfaces on asylum rumours", Kigali, RNA, 18 mars 2010.

<sup>45</sup> BERWOUTS, K., *Le Rwanda face aux élections: Les fissures dans le miroir*, Bruxelles, 21 mars 2010.

<sup>46</sup> Resolutions of the Extraordinary National Congress of the Social Party (PS-Imberakuri) held on April 4, 2010.

<sup>47</sup> "PS Imberakuri to drag Ntaganda to court", *The New Times*, 28 mai 2010.

<sup>48</sup> Ancien fondateur et président du FPR et de son prédécesseur, le RANU, le juriste Charles Kabanda est un de ses initiateurs et dirigeants.

<sup>49</sup> Pour des exemples, voir "Sad day for democracy in Rwanda", Kigali, RNA, 2 octobre 2009 ; "Gasabo district wants police clearance on Green Party", Kigali, RNA, 11 novembre 2009.

de renseignements et des *Local Defense Forces*<sup>50</sup>. Le DGP est ensuite accusé par la presse proche du régime d'être à la solde d'étrangers<sup>51</sup>. Sur la foi d'un rapport des services de renseignements, *Umuseso* (édition des 14-21 décembre 2009) et *Umuvugizi* (édition des 18-27 décembre 2009) rapportent qu'un certain nombre de personnalités importantes du FPR citées nommément seraient derrière le DGP et que leur objectif serait de remplacer Paul Kagame. Le DGP nie que ces personnes le soutiennent et crie à la manipulation. Il affirme qu'il n'a nullement l'intention de renverser le gouvernement et, exemples à l'appui, dénonce en revanche les menaces et intimidations dont font l'objet ses membres, ainsi que les obstacles dressés devant son agrément<sup>52</sup>. En effet, tandis que le maire de Gasabo exige un certificat de la police avant d'autoriser la tenue du congrès nécessaire pour compléter son dossier, la police fait savoir qu'elle n'a pas la compétence pour émettre pareil document ; l'impasse bureaucratique ainsi créée bloque tout progrès dans la procédure d'agrément<sup>53</sup>. Puisque le président du parti Frank Habineza est tutsi et qu'il est dès lors plus difficile de l'accuser de « divisionnisme » ou d'« idéologie du génocide », le régime procède par les menaces. Début février 2010, un inconnu reproche à Habineza de s'être distancé du FPR et l'avertit qu'on le surveille. Il donne des détails précis sur les rendez-vous que Habineza a eus et qu'il prévoit d'avoir, et ajoute : « Nous te surveillons de très près. Fais attention ». Des membres du parti reçoivent des appels anonymes visant à leur faire abandonner leurs activités politiques ou à obtenir des informations sur les activités de Habineza<sup>54</sup>.

Le plus grand pavé dans la mare est lancé par les FDU-Inkingi, mouvement politique ayant opéré jusque là à l'étranger. Au milieu de 2009, il annonce que sa présidente Victoire Ingabire a l'intention de se présenter à l'élection présidentielle prévue pour août 2010. Dès son arrivée des Pays-Bas, où elle vit depuis seize ans, les incidents vont s'accumuler. Son premier geste, le 16 janvier 2010, est une visite au mémorial du génocide à Gisozi (Kigali), où elle dit notamment : « Ce mémorial ne rappelle que le génocide perpétré contre les Tutsi, alors qu'il y a eu aussi des massacres de Hutu ». C'est comme si elle jurait dans l'église, puisqu'en cet endroit sensible elle fait allusion aux crimes commis par des éléments du FPR, alors que ces crimes sont niés par celui-ci et que cette question a été au cœur d'un long bras de fer entre Kigali et le TPIR (cf. *infra*). Les mots d'Ingabire provoquent une levée de boucliers dans les milieux proches du pouvoir : aussitôt accusée de négationnisme et d'adhésion à la cause du « double génocide », elle entend lever tout doute : « *We agree totally and are conscious that there has been a genocide against Tutsi and we*

---

<sup>50</sup> "Police halts Green Party congress 'due to insecurity'", Kigali, RNA, 30 octobre 2009.

<sup>51</sup> "Political parties serve interests of nationals and not foreign", *The New Times*, 9 novembre 2009.

<sup>52</sup> Democratic Green Party of Rwanda, Press Release No. 3, Kigali, 24 décembre 2009.

<sup>53</sup> "Green Party registration dossier takes another twist", Kigali, RNA, 2 février 2010.

<sup>54</sup> HUMAN RIGHTS WATCH, *Rwanda: Les attaques contre les partis de l'opposition doivent cesser*, Kigali, 10 février 2010.

*seriously and continuously advocate that those who were responsible be brought before the courts of justice. We also agree that there have been other serious crimes against humanity and war crimes; those who committed them have to bear the legal consequences* »<sup>55</sup>. Ce discours correspond tout simplement à la vérité acceptée par tous les observateurs neutres du Rwanda<sup>56</sup>, mais il n'empêchera pas que Ingabire subira une vaste campagne qu'il serait fastidieux de décrire en détail<sup>57</sup>. Tous ceux autorisés à s'exprimer condamnent Ingabire et n'hésitent pas à recourir aux coups bas. Elle est accusée d'avoir adhéré, dans sa déclaration à Gisozi, à la thèse du double génocide, ce qu'elle a pourtant soigneusement évité ; ce mensonge sera systématiquement et constamment repris, y compris par le président Kagame lors d'un entretien avec Christiane Amanpour sur CNN le 17 mars. Il lui est reproché de s'être rendue à Gitarama, « *the cradle of Parmehutu and its racist ideology* » et de s'être recueillie devant la tombe d'un des leaders de la révolution de 1959<sup>58</sup>. La vie privée de sa mère, qui aurait été condamnée par une juridiction *gacaca*, est étalée et Ingabire est accusée d'avoir collaboré avec les rebelles des FDLR (cf. *infra*)<sup>59</sup>.

Survient alors un incident pénible pour les FDU-Inkingi. Le 3 février, Ingabire est agressée par des jeunes au bureau administratif du district de Gasabo, sans que les officiels ou la police n'interviennent. Alors que, d'après *The New Times*, l'incident est dû au fait que Ingabire aurait voulu passer outre la queue devant l'immeuble<sup>60</sup>, la police dit que les agresseurs étaient furieux en raison de ses activités politiques<sup>61</sup>. L'assistant d'Ingabire, Joseph Ntawangundi, est blessé et puis arrêté, suite à une condamnation à 19 ans de prison par une juridiction *gacaca* en 2007. Les FDU se présentent comme victime d'une manipulation politique ; elles affirment que cette condamnation est une récente fabrication et que Ntawangundi n'était pas au Rwanda au moment du

<sup>55</sup> Press Release of the Chairperson of FDU-Inkingi, Kigali, 17 janvier 2010.

<sup>56</sup> C'est dès la période du génocide la position du rapporteur spécial des Nations Unies: NATIONS UNIES, Commission des droits de l'homme, *Rapport sur la situation des droits de l'homme au Rwanda, soumis par M. R. Degni-Ségui, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, en application du paragraphe 20 de la résolution 1994 S-3/1 de la Commission, en date du 25 mai 1994*, E/CN.4/1995/7, 28 juin 1994. Cette position sera confirmée par de nombreux autres rapports et jamais contredite, si ce n'est par le FPR.

<sup>57</sup> Quelques-uns des premiers titres dans la presse proche du FPR sont éloquentes : "Ingabire espouses double genocide theory", *Sunday Times*, 17 janvier 2010 ; "Political parties, CNLG slam Ingabire's divisionist politics", *The New Times*, 18 janvier 2010 ; "Genocide deniers: the law should take its course", *The New Times*, 18 janvier 2010 ; "Ms. Victoire Ingabire Umuhiza's arrival in Rwanda, an utter reminder of RTLM", *The New Times*, 20 janvier 2010.

<sup>58</sup> "Ingabire visits genocide convicts, promises help. Meditates on Mbonyumutwa's grave", *The New Times*, 21 janvier 2010. Quelques mois plus tard, le corps de Mbonyumutwa est déterré et réinhumé dans un cimetière public.

<sup>59</sup> "Ms Ingabire Victoire, an ardent supporter for racial politics, now resorts to the victimisation card", *The New Times*, 28 janvier 2010 ; "Ingabire's mother a fugitive – Gacaca boss", *The New Times*, 28 janvier 2010.

<sup>60</sup> "Ingabire causes fracas at Kinyinya", *The New Times*, 4 février 2010.

<sup>61</sup> "Mob attacks Rwandan opposition leader in capital", Kigali, Reuters, 3 février 2010.

génocide<sup>62</sup>. En réalité, les FDU se sont basées sur les affirmations de l'intéressé dont elles ne connaissent pas le parcours. Lorsque des vérifications montrent que Ntawangundi a menti et qu'il a bel et bien été condamné (par contumace, et dès lors sans doute à son insu), le parti est contraint de sortir un communiqué exprimant « nos plus grandes réserves sur la véracité des informations qui nous ont été fournies précédemment [par Ntawangundi], et invitons à des enquêtes plus approfondies »<sup>63</sup>. *The New Times* ne manque évidemment pas de se régaler<sup>64</sup> ; Ntawangundi, dont un procès en révision a lieu devant la juridiction *gacaca* de Gitwe, plaide coupable et écope de 17 ans de prison.

Alors que cette affaire n'est pas de nature à renforcer la position des FDU, les pressions vont encore augmenter. Voulant réunir un congrès constitutif qui doit permettre d'entamer la procédure d'agrément du parti, les FDU se retrouvent dans la même impasse que le DGP (cf. *supra*). Le 5 mars, le maire de Nyarugenge (Kigali) fait savoir que la réunion ne peut avoir lieu que si la police confirme qu'elle assurera la sécurité mais le 10 mars la police informe le parti que ce n'est pas à elle d'autoriser les réunions politiques, et qu'elle ne peut dès lors envisager les questions de sécurité qu'après que la réunion sera autorisée. L'impasse se creuse davantage lorsque le ministre de l'Administration locale affirme qu'aucune autorisation de tenir un congrès ne sera délivrée aussi longtemps que la police mène des enquêtes sur Ingabire et son parti. Dans le cadre de cette enquête, dont au début il n'est pas clair sur quoi elle porte, Ingabire est régulièrement convoquée par la police qui à chaque fois l'interroge pendant de nombreuses heures, handicapant ainsi son travail politique. Voulant visiter sa famille aux Pays-Bas le 23 mars, elle est empêchée de prendre l'avion<sup>65</sup>. Fin mars, les FDU accusent les services secrets de fabriquer un dossier contre Ingabire. Elles donnent des exemples concrets d'interceptions de ses communications, de « hacking » et d'expédition de courriels contenant des menaces et des propositions de collaboration avec des groupes rebelles dont certains sont inconnus<sup>66</sup>. On voit donc dans quelle direction iront les accusations. Comme par le passé envers d'autres partis d'opposition (cf. *supra*), le régime tente également de provoquer des scissions au sein des FDU ; cependant *The New Times* prend ses vœux pour des réalités lorsqu'il interprète la mise sur pied, le 4 avril à Bruxelles, d'un comité de soutien aux FDU-Inkingi comme une révolution de palais contre Ingabire<sup>67</sup>,

<sup>62</sup> FDU, "Rwanda: The New Times Newspaper Acts as Judge, Jury, and Executioner by Exploiting Forged Gacaca Evidence to Create More Victims", Press Release, Kigali, 6 février 2010.

<sup>63</sup> FDU, "Dossier Joseph Ntawangundi", Kigali, 4 mars 2010.

<sup>64</sup> "FDU's Ingabire disowns partner", *The New Times*, 6 mars 2010.

<sup>65</sup> *The New Times* dramatise l'incident en prétendant qu'elle aurait voulu fuir le pays, suggestion ridicule puisque Ingabire n'aurait pas dans ce cas choisi de prendre un avion à l'aéroport de Kigali au vu et au su de tout le monde ("FDU's Ingabire attempts to flee", *The New Times*, 24 mars 2010).

<sup>66</sup> FDU, "Rwanda: Secret services in flagrante delicto fabricating criminal evidence against opposition leader Mrs. Victoire Ingabire", Kigali, 30 mars 2010.

<sup>67</sup> "Ingabire ousted in palace coup", *The New Times*, 8 avril 2010.

alors qu'il sert à l'appuyer. Le 28 avril, les FDU-Inkingi font une quatrième demande pour la tenue de leur congrès ; en vain. Dans l'entretemps, Igabire est arrêtée (cf. *infra*) et le parti dénonce le fait qu'elle est soumise à d'interminables interrogatoires et que, mise en résidence surveillée, il lui est impossible de mener son action politique<sup>68</sup>. Le régime a déjà fermé une autre porte le 13 avril, lorsque les principaux hebdomadaires indépendants, *Umuseso* et *Umuvugizi*, sont suspendus pour six mois, les empêchant ainsi de couvrir la campagne électorale et les élections.

Face aux blocages et pressions dont ils font l'objet, dès février les partis politiques tant enregistrés que non enregistrés décident de faire front commun. Dénonçant « un nombre croissant de menaces, d'agressions, de harcèlement subis par l'opposition à l'approche de l'élection présidentielle », ils mettent en place un « Conseil de concertation permanente des partis d'opposition » (CCP) dont « l'objectif principal est (...) de définir des positions communes et de conduire ensemble dans cette perspective des actions de plaidoyer et de lobbying politique devant l'opinion publique nationale et internationale »<sup>69</sup>. Le CCP se profile quelque peu comme le pendant du « Forum de concertation des formations politiques » prévu par l'art. 56 de la constitution, qui est en réalité un des instruments de contrôle du paysage politique par le FPR et qui a été comparé au comité central d'un parti unique<sup>70</sup>. La création du CCP est dès lors une autre manière de mettre en cause la définition du jeu politique par le FPR. Le 19 mai, le CCP attire l'attention sur la détérioration de la sécurité et dénonce l'arrestation et l'intimidation d'opposants politiques, le sabotage et le refus d'enregistrement de partis d'opposition, la détention abusive et le départ en exil d'officiers supérieurs, la suspension de journaux indépendants et les discours va-t-en-guerre de Kagame<sup>71</sup>. Le 25 avril, il dénonce la candidature de Ntawukuriryayo (cf. *supra*) comme « bidon » et condamne « cette nouvelle stratégie du FPR d'éliminer la véritable opposition en embrassant ses partenaires de coalition, le PSD et le PL, comme sa nouvelle opposition »<sup>72</sup>.

Le 4 mars 2010, Déo Mushayidi, Tutsi, ancien journaliste et président du Parti de défense du peuple (PDP-Imanzi) en exil, qui est dans la région pour préparer l'enregistrement de son parti au Rwanda, est arrêté à Bukoba (Tanzanie). Voyageant apparemment sur un passeport burundais, il est conduit à Bujumbura d'où il est extradé au Rwanda le 5 mars. Cette extradition est en réalité un rapt, puisqu'aucune procédure en matière d'extradition n'est respectée. Mushayidi est arrêté et accusé de « terrorisme », « atteinte à la

<sup>68</sup> FDU-INKINGI, "Governor of Kigali City rejects UDF-Inkingi appeal", Press Release, 6 mai 2010.

<sup>69</sup> "Les partis d'opposition au Rwanda ont formé un Conseil de concertation permanente des partis d'opposition", Communiqué de presse, Kigali, 19 février 2010, signé par Victoire Ingabire Umuhoya (FDU-Inkingi), Frank Habineza (DGP) et Bernard Ntaganda (PS-Imberakuri).

<sup>70</sup> USAID, *Rwanda Democracy and Governance Assessment*, novembre 2002, p. 50.

<sup>71</sup> CCP, "Deepening security situation in Rwanda", Press Release, Kigali, 19 mai 2010.

<sup>72</sup> CCP, "RPF-PSD marriage – ghost opposition, stooge candidate", Press Release, Kigali, 24 mai 2010.

sécurité de l'État », et « révisionnisme, idéologie du génocide et divisionnisme ». Il aurait collaboré avec les FDLR et fait partie d'un réseau terroriste avec, notamment, Kayumba Nyamwasa et Karegeya (cf. *infra*)<sup>73</sup>.

Ce qui devait arriver, arrive le 21 avril, lorsque Victoire Ingabire est à son tour arrêtée pour « association avec un groupe terroriste » et « négation du génocide », et libérée sous caution le lendemain. Le groupe terroriste en question, ce sont les FDLR, et l'accusation est basée sur un rapport de l'ONU largement commenté à l'époque de sa publication en novembre 2009<sup>74</sup>. Or, tout ce que ce rapport « reproche » à Ingabire est d'avoir « assisté à des réunions du 'dialogue interrwandais' auxquelles participaient des sympathisants des FDLR » (par. 103 et 114). Ces réunions, organisées sous les auspices d'associations espagnoles avec le soutien du gouvernement des Iles Baléares, ont regroupé quelques dizaines de Rwandais, hutu et tutsi de divers bords politiques, y compris, semble-t-il, des membres ou sympathisants du FPR. À lire les conclusions de la dernière réunion tenue fin avril-début mai 2009, l'intention des participants est de réfléchir sur les voies et moyens pour trouver une issue pacifique à la crise politique rwandaise. La teneur est critique en ce qui concerne le régime en place, mais il n'y est nulle part question de recours à la voie armée ou d'un quelconque appui aux FDLR<sup>75</sup>.

Ce n'est donc pas sur la base du rapport des Nations Unies qu'un appui de Ingabire à la démarche militaire des FDLR peut être démontré, mais le régime monte rapidement un dossier. Deux jours après l'arrestation, le procureur général Ngoga annonce l'arrestation de trois hommes, présentés comme des officiers rebelles qui auraient été des complices de Ingabire dans des « actes de déstabilisation ». Ngoga dit que « les trois officiers des FDLR nous ont affirmé avoir collaboré avec Ingabire », qu'ils « reconnaissent avoir rencontré Mme Ingabire à plusieurs reprises à Kinshasa et affirment qu'à certaines occasions, elle leur a donné un appui, notamment financier »<sup>76</sup>. Présentés devant le tribunal de Gasabo, les anciens des FDLR ne se font pas prier et affirment avoir travaillé avec Ingabire dans le but de lancer des attaques contre le pays. Faisant d'une pierre, deux coups, ils associent Paul Rusesabagina, un opposant vivant aux États-Unis et que le régime tente de discréditer depuis longtemps, à ces sombres desseins, et ils évoquent des réunions à Kinshasa et Brazzaville avec Ingabire et Jean-Baptiste Mberabahizi, le secrétaire général des FDU-Inkingi ; Ingabire et Rusesabagina auraient également fourni de l'argent aux FDLR pour leur permettre de survivre dans la jungle du Nord-Kivu et d'acquérir armes et munitions<sup>77</sup>. Pourtant, d'après un

<sup>73</sup> "Mushayidi arrested for terrorism, extradited", *The New Times*, 6 mars 2010 ; "Deo Mushayidi's arrest major blow to terrorists' alliances", *Sunday Times*, 7 mars 2010.

<sup>74</sup> NATIONS UNIES, Conseil de sécurité, *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, S/2009/603, 23 novembre 2009.

<sup>75</sup> "Déclaration du Dialogue Intra-Rwandais, Edition 2009 (séance représentative)". Des liens vers ces réunions sont disponibles sur [www.rwandadialogue.org](http://www.rwandadialogue.org).

<sup>76</sup> "Rwanda : arrestation de trois 'complices' de l'opposante Victoire Ingabire", Kigali, AFP, 23 avril 2010.

<sup>77</sup> "Ingabire co-accused arraigned in court", *The New Times*, 30 avril 2010.

rapport de Rakiya Omaar, travaillant pour le compte du gouvernement rwandais (cf. *infra*), le lieutenant-colonel Tharcisse Nditurende, alias Hussein, a déserté des FDLR en août 2008<sup>78</sup>. Il aurait donc difficilement pu avoir rencontré Ingabire à Brazzaville pour le compte des FDLR en septembre 2008, comme le prétend le procureur<sup>79</sup>.

Nouveau coup de théâtre lorsque l'avocat américain Peter Erlinder se rend au Rwanda pour assumer la défense d'Ingabire. Erlinder s'était récemment attiré les foudres de Kigali en entamant une procédure devant un tribunal à Oklahoma en vertu du *Alien Tort Claims Act*, qui permet de déposer une plainte civile contre un étranger pour acte dommageable commis en violation du droit international. L'assignation portait sur le président Kagame et les neuf officiers visés par l'instruction Bruguière (cf. *infra*). Moins d'un mois plus tard, Erlinder participait à une conférence organisée à Bruxelles par des avocats de la défense du TPIR. Le gouvernement rwandais avait réagi furieusement et *The New Times* avait épinglé certains avocats « *known for their efforts to negate or trivialise the 1994 Genocide against the Tutsi. (...) Erlinder does not bother to hide his advocacy for génocidaires* »<sup>80</sup>. Le 28 mai, à peine quelques jours après son arrivée à Kigali, Erlinder est arrêté et poursuivi pour « négation du génocide ». Il semble bien que le régime se tire dans le pied. D'une part, cette arrestation intervient quelques jours après que le sous-secrétaire d'État américain aux Affaires africaines Johnnie Carson a critiqué le Rwanda, disant notamment que « *[t]he political environment ahead of the election has been riddled by a series of worrying actions taken by the Government of Rwanda, which appear to be attempts to restrict the freedom of expression* »<sup>81</sup>. En s'en prenant à un citoyen américain, le régime risque donc d'aliéner un appui international indispensable qui l'a notamment aidé à bénéficier de l'impunité. D'autre part, cette arrestation d'un avocat renforcera l'argument de ceux qui estiment que les droits de la défense ne sont pas garantis au Rwanda, ce qui rendra plus difficile encore que par le passé d'obtenir des transferts de dossiers du TPIR et des extraditions (cf. *infra*).

#### 4. TENSIONS AU SEIN DU FPR

À côté de l'émergence d'une opposition publique, le FPR est également inquiété par des contestations en son sein, et plus particulièrement au sein de sa base physique, les FRD (Forces rwandaises de défense, armée nationale). Déjà en 2001, on évoquait des problèmes entre Kagame et le chef

<sup>78</sup> OMAAR, R., *The Leadership of Rwandan Armed Groups Abroad with a Focus on the FDLR and RUD/Urunana*, décembre 2008, p. 18.

<sup>79</sup> "Ingabire co-accused arraigned in court", *op. cit.* D'après une déclaration des FDLR, les trois officiers présentés à Kigali ont déserté les FDLR depuis octobre 2007 pour Habiyaemye et depuis mai 2008 pour Nditurende et Karuta.

<sup>80</sup> "Gov't slams ICTR lawyers for ties to Genocide fugitives", *The New Times*, 19 mai 2010.

<sup>81</sup> Johnnie Carson, Assistant Secretary, Bureau of African Affairs, Testimony before the House Foreign Affairs Committee Subcommittee on Africa and Global Health, 25 mai 2010.



d'état-major de l'armée à l'époque, le général Faustin Kayumba Nyamwasa, qui part d'abord « aux études » en Grande-Bretagne et qui sera ensuite « exilé » comme ambassadeur à New Delhi en 2004. Après que l'ancien chef des renseignements extérieurs (ESO), le colonel Patrick Karegeya, eut été emprisonné et est ensuite parti en exil en 2007, les rumeurs de purges et de projets de coup d'État avaient circulé de façon récurrente<sup>82</sup>, à tel point que l'armée devait les nier à diverses reprises et que Kagame avait ressenti le besoin d'assurer qu'il n'y avait pas de « cliques » au sein du FPR<sup>83</sup>. Des liens entre Karegeya et Kayumba Nyamwasa avaient été suggérés. Lorsque ce dernier est au Rwanda pour assister à une conférence d'ambassadeurs, il craint l'arrestation<sup>84</sup> et part clandestinement en Ouganda le 26 février 2010, pour se retrouver quelques jours plus tard en Afrique du Sud. Un communiqué du gouvernement annonce sa révocation comme ambassadeur et déclare qu'il est recherché pour des crimes, lesquels ne sont toutefois pas précisés<sup>85</sup>. La défection de Kayumba Nyamwasa crée une très grande nervosité dans les cercles du pouvoir. De par ses anciennes fonctions il connaît tous les secrets du régime, et il figure sur les listes de personnalités recherchées par les justices française et espagnole ; on craint donc qu'il pourrait « se mettre à table » dans des dossiers hautement gênants pour le FPR, en particulier ceux concernant les crimes de guerre et l'attentat contre l'avion du président Habyarimana (cf. *supra*). Son départ, alors qu'il avait été interpellé, suggère en outre qu'il a pu bénéficier de complicités au sein des services de sécurité<sup>86</sup>, un problème toujours délicat dans la « séurocratie » qu'est le Rwanda. Contrairement au colonel Karegeya, qui avait adopté un profil très bas depuis son départ en exil, Kayumba attaque Kagame de façon virulente. Dans une interview avec la VOA le 4 mars, il dit que « le régime de Kigali dégénère en dictature totale » et qu'il « n'a pas la moindre foi dans le pouvoir judiciaire ni dans les institutions gouvernementales ». Plus tard, il accuse Kagame de malversations, notamment l'achat d'avions de luxe<sup>87</sup> et les frais exorbitants de ses nombreux déplacements

<sup>82</sup> Notamment à la suite de l'arrestation des généraux Frank Rusagara et Sam Kanyemera (« Kaka ») en 2007.

<sup>83</sup> Voir par exemple « No cliques in RPF – Kagame », *The New Times*, 26 mai 2007.

<sup>84</sup> Cette crainte est inspirée par l'interrogatoire que lui fait subir le secrétaire général du FPR. La façon dont ce dernier justifie cette ingérence illustre bien que le Rwanda est un Parti-État : « *Why should he [Kayumba Nyamwasa] question my asking him to give a report to RPF on duties he was assigned to by the nation? (...) It is the RPF that made Kayumba an Ambassador, it is the RPF that made it possible for him to become a General* » (« Ruling party has the right to summon officials – SG », *The New Times*, 5 mars 2010). Ngarambe reconnaît ainsi la confusion entre l'État et le parti.

<sup>85</sup> Sur cette affaire, voir « Gov't searching for fugitive Gen. Kayumba Nyamwasa », Kigali, RNA, 26 février 2010 ; « Breaking News: Rwanda fugitive general in South Africa », Kampala, 256news.com, 2 mars 2010 ; « Kayumba Nyamwasa: Rwanda's sadistic general », *The Uganda Record*, 2 mars 2010.

<sup>86</sup> « Kagame attacks security apparatus over Gen. Nyamwasa », Kigali, RNA, 3 mars 2010.

<sup>87</sup> Dont la presse sud-africaine avait déjà fait état en février : « Rwanda splurges on luxury jets », *Sunday Times* (Johannesbourg), 14 février 2010, récit contredit par un communiqué du 20 février publié par le gouvernement rwandais.

à l'étranger, la propriété de l'immeuble qui abrite l'ambassade du Rwanda à Londres, la construction de sa résidence à Muhazi, le contrôle par le FPR de l'économie du pays...<sup>88</sup>.

Le régime se met immédiatement à monter des dossiers contre Karegeya et Kayumba Nyamwasa. Depuis quelques mois, le Rwanda est secoué par des attaques à la grenade qui font plusieurs morts et des dizaines de blessés entre septembre 2009 et mai 2010, à Kigali surtout mais également ailleurs<sup>89</sup>. Une attaque du 19 février est d'abord attribuée par la police à des « criminels interahamwe » et aux FDLR<sup>90</sup>, mais après le départ de Kayumba Nyamwasa le procureur général affirme que ce dernier et Karegeya sont derrière les attentats<sup>91</sup> ; Kagame va jusqu'à affirmer qu'il peut y avoir un lien entre ces deux scénarios<sup>92</sup>, tout en assurant qu'un coup d'État est impossible<sup>93</sup>. Le régime dévoile également les côtés « sombres » de Kayumba Nyamwasa : d'après le porte-parole de l'armée les FRD sont inquiètes depuis longtemps en raison de son « népotisme, intrigues, divisionnisme et accumulation primitive (sic) de richesse » et rassure que « Kayumba et ses semblants dans l'erreur sont des perdants [« losers »] et qu'ils le resteront dans leur traître jeu »<sup>94</sup>. Le Rwanda demande l'extradition des deux officiers, mais le président sud-africain Jacob Zuma indique que la chose n'est pas pour demain, puisque son pays « respecte les normes internationales en matière d'asile »<sup>95</sup>. Un site ougandais cite un ancien officier des FRD, réfugié en Europe depuis mai 2008, qui affirme avoir reçu l'ordre d'assassiner Kayumba en mars 2008, et il mentionne les noms de 17 autres officiers assassinés sur ordre de Kagame<sup>96</sup>.

Le départ de Kayumba Nyamwasa n'est pas la fin des remous au sein de l'armée. Le 19 avril, les généraux Karenzi Karake et Muhire sont arrêtés, alors que le second vient d'être nommé chef d'état-major des forces de réserve moins d'une semaine plus tôt. Tandis que les observateurs lient ces arrestations aux récentes rumeurs de coup d'État et au départ de Kayumba Nyamwasa, Muhire est officiellement accusé de corruption et d'abus de fonction et Karenzi Karake de « conduite immorale ». Le porte-parole de l'armée affirme qu'aucun des deux généraux n'est soupçonné d'implication dans les attaques à la grenade et qu'il n'y a aucun lien avec l'affaire Kayumba Nyamwasa<sup>97</sup>. Cependant, le

<sup>88</sup> «Gen. Nyamwasa responds to Kagame», *Sunday Monitor* (Kampala), 30 mai 2010.

<sup>89</sup> La dernière attaque a lieu le 15 mai 2010, le jour de l'investiture par le FPR de Kagame comme candidat à l'élection présidentielle.

<sup>90</sup> «'Interahamwe' accused by Govt. of grenade blasts», Kigali, RNA, 20 février 2010.

<sup>91</sup> «Kayumba, Karegeya behind terror attacks – Prosecution», *The New Times*, 3 mars 2010.

<sup>92</sup> «Kagame attacks security apparatus over Gen. Nyamwasa», Kigali, RNA, 3 mars 2010.

<sup>93</sup> «'Personne ne peut faire un coup d'État' au Rwanda, selon Kagame», Kigali, AFP, 3 mars 2010.

<sup>94</sup> «Kayumba Nyamwasa: A victim of his own making», *The New Times*, 8 mars 2010.

<sup>95</sup> «Zuma explains why Rwanda officers won't return», *Sunday Monitor* (Kampala), 28 mars 2010.

<sup>96</sup> «Rwanda Officer Reveals How He Was Sent to Assassinate Gen. Kayumba» (<http://www.freeuganda.org/article103-Paul-Kagame-s-Brutality>, visité le 2 mai 2010).

<sup>97</sup> «Arrested officers not linked to renegade General – RDF», *The New Times*, 22 avril 2010.

lendemain de l'arrestation de Karenzi Karake et Muhire, le colonel en retraite Dodo, qui s'est reconverti dans les affaires, est à son tour arrêté pour « abus de fonction et corruption » alors qu'il tente de fuir en Ouganda.

Il n'est pas certain que toutes ces affaires soient liées ni qu'elles aient toutes une connotation politique. Cependant, le fait que trois généraux s'exilent ou sont arrêtés en un mois et demi de temps suggère des remous à l'intérieur de l'appareil militaire et donc de la base du pouvoir. Il est certain que cela crée des incertitudes dans l'esprit de Kagame, qui ne sait plus en qui il peut avoir confiance. En même temps, les arrestations suscitent des craintes dans le corps des officiers, qui ne savent pas qui sera le suivant. Plus que les activités des partis d'opposition qu'il n'est pas trop difficile d'enrayer, une possible fronde au sein de l'armée constitue pour Kagame une menace bien plus réelle.

## 5. JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

La clôture des juridictions *gacaca* a été à diverses reprises annoncée et reportée. Initialement prévue pour fin juin 2009, l'échéance est d'abord repoussée à la fin de l'année, puis à février 2010, ensuite à mars, et enfin à la fin juin. Il est possible que ces reports sont en partie liés à la volonté de juger des personnalités de haut rang dont certaines se trouvent à l'étranger. Ainsi, Alfred Mukezamfura (Hutu du PDC), président de la Chambre des députés jusqu'en septembre 2008 qui avait quitté le pays à la fin de 2008, est condamné par contumace à la réclusion à perpétuité par le juridiction *gacaca* de Nyakabanda (Kigali) en septembre 2009. La même peine est infligée en octobre 2009 au général Mahoro, ancien des FDLR qui avait rejoint les FRD. Au printemps 2010, au moins deux personnalités en exil, l'ancien ministre André Sebataware et l'ancien officier Léonidas Rusatira, sont condamnées à de forts dommages-intérêts. Cela permet de vendre aux enchères les biens qu'ils possèdent au Rwanda, ce qui est peut-être le but principal de leurs procès<sup>98</sup>. Dans ce cadre, HRW observe que « des affaires récentes ont de plus en plus visé à réduire au silence la dissidence politique et des contentieux privés, plutôt que les événements de 1994, ce qui a amené de nombreux Rwandais à fuir le pays afin d'échapper à des condamnations ou des menaces de nouvelles poursuites »<sup>99</sup>.

L'évaluation définitive des juridictions *gacaca* reste à faire, et le secrétariat national des juridictions *gacaca* annonce la publication d'un rapport. Toutefois, quelques recherches montrent que les *gacaca* n'auront apporté ni justice, ni vérité, ni réconciliation. Après une vingtaine de mois de travail de terrain, Bert Ingelaere arrive ainsi au constat que, dans un contexte qui n'est pas favorable à l'expression de la vérité et qui est dominé par un vainqueur militaire, les procédures servent les intérêts de ceux qui sont (localement et

---

<sup>98</sup> La politisation des procédures *gacaca* va parfois dans le sens opposé. Ainsi, en juillet 2009 le général Paul Rwarakabije, ex-gendarme et ancien des FDLR qui a rejoint les FRD, est acquitté par la juridiction *gacaca* de Kacyiru, alors que des soupçons très graves pèsent sur lui.

<sup>99</sup> HUMAN RIGHTS WATCH, *World Report 2010*, p. 148.

nationalement) au pouvoir, et non pas nécessairement la vérité et la justice<sup>100</sup>. Dans son rapport final d'observation des juridictions *gacaca*, Penal Reform International constate que les principes de base de la justice ont souvent été ignorés et que les conditions n'ont pas été remplies pour convaincre les parties que justice a été faite. Tout comme Ingelaere, PRI observe également que « le processus d'établir la vérité est loin d'être complet »<sup>101</sup>.

Les trois thèmes principaux à signaler au sujet des travaux du TPIR se situent dans le prolongement des expériences du passé. D'abord, le tribunal doit une nouvelle fois admettre qu'il ne parviendra pas à boucler ses travaux dans la période (qui était déjà une extension d'un an par rapport au calendrier initialement prévu) impartie par le Conseil de sécurité, c'est-à-dire fin 2009 pour les affaires en première instance. Alors que fin mai 2009, le président du TPIR annonce au Conseil de sécurité qu'un procès au moins ne sera pas terminé cette année<sup>102</sup> et demande une prolongation d'une année du mandat des juges<sup>103</sup>, en réalité 26 détenus attendent toujours la fin de leur procès ou le prononcé lorsque l'année se termine, tandis que le procès de deux d'entre eux n'a même pas débuté. Le 9 juillet, le Conseil prolonge le mandat d'une année, jusque fin 2010, mais il est alors déjà clair qu'une autre prorogation sera nécessaire. Dans le contexte d'une nouvelle crise entre le Rwanda et le TPIR au sujet de l'acquittement en appel de Protais Zigiranyirazo<sup>104</sup>, Kigali condamne à nouveau l'extension du mandat<sup>105</sup>.

Ensuite, Kigali tente toujours d'obtenir des transferts de dossier du TPIR. On se rappelle que le tribunal les a systématiquement refusés en invoquant le régime des peines et les incertitudes au sujet du caractère équitable de procès au Rwanda. Fin juin 2009, le procureur général rwandais annonce des initiatives législatives pour faire face à la « mauvaise interprétation » donnée par le TPIR à la législation rwandaise<sup>106</sup>, et en même temps, en réaction au transfert de neuf condamnés au Bénin, le gouvernement menace de fermer des centres de documentation que le tribunal vient de mettre en place au Rwanda. Le procureur Jallow ne désespère pas : il estime que le Rwanda est « compétent » pour juger des accusés et annonce qu'il compte renouveler ses requêtes de transfert<sup>107</sup>. Malgré le vote au parlement d'une loi

<sup>100</sup> INGELAERE, B., “‘Does the truth pass across the fire without burning?’ Locating the short circuit in Rwanda’s Gacaca courts”, *Journal of Modern African Studies*, 2009, pp. 507-528.

<sup>101</sup> PENAL REFORM INTERNATIONAL, *The contribution of the Gacaca jurisdictions to resolving cases arising from the genocide*, Londres-Kigali, s.d. (2010), p. 50.

<sup>102</sup> “TPIR : au moins un procès ne sera pas terminé cette année”, Arusha, Fondation Hironnelle, 29 mai 2009.

<sup>103</sup> “Le TPIR demande à l’ONU de prolonger le mandat des juges”, Arusha, Fondation Hironnelle, 5 juin 2009.

<sup>104</sup> “Le TPIR fait du ‘théâtre juridique’, selon Kigali”, Kigali, Fondation Hironnelle, 18 décembre 2009.

<sup>105</sup> “Le Rwanda condamne la ‘prorogation’ du mandat du TPIR”, Kigali, Pana, 18 décembre 2009.

<sup>106</sup> “New reforms underway to pave way for ICTR transfers”, *The New Times*, 26 juin 2009.

<sup>107</sup> “Rwanda is competent, says ICTR Prosecutor”, *The New Times*, 14 octobre 2009.

remplaçant la réclusion à vie « en isolement » par celle « avec conditions spéciales », tant les transferts du TPIR que les extraditions par des pays tiers sont devenus plus improbables encore depuis l'arrestation de Peter Erlinder (cf. *supra*). L'argument tiré des droits de la défense s'en trouve considérablement renforcé ; en se tirant ainsi dans son propre pied, le régime rwandais a fait un grand cadeau à ceux qui sont opposés à ces transferts et extraditions de par le monde.

Enfin, le Rwanda semble avoir définitivement réussi à faire prévaloir la justice des vainqueurs. Dans la perspective de la discussion sur le TPIR au Conseil de sécurité le 4 juin 2009, tant des dizaines de chercheurs<sup>108</sup> que Human Rights Watch<sup>109</sup> font une dernière tentative pour convaincre de la nécessité de poursuivre des suspects du FPR. Peine perdue : le procureur Jallow dit au Conseil que « *my Office does not have an indictment that is ready in respect of these allegations at this particular stage* »<sup>110</sup>. Il est encore plus clair dans une lettre qu'il adresse le 22 juin à Kenneth Roth, directeur exécutif de Human Rights Watch : « *I do not share your views that my mandate as Chief Prosecutor will not be fulfilled and that the Tribunal will be seen to deliver victors justice unless the members of the RPF are prosecuted at the ICTR. (...) It is my strong belief that the prosecution of crimes committed by the members of the RPF (...) have a potentially greater impact on national reconciliation if conducted effectively and in accordance with fair trial procedures by the Rwandan authorities themselves* ». Alors qu'il sait que justice ne sera pas faite au Rwanda, ne fut-ce que parce qu'elle n'a jamais été faite s'agissant de suspects du FPR, il reconnaît en même temps que des crimes qu'il ne poursuivra pas ont été commis. C'est ce que Roth fait entendre lorsqu'il répond que « *the choice is not between international and domestic justice but between international justice and impunity* » dans une lettre du 14 août. Les dés sont donc jetés et Jallow, seul en mesure d'initier des poursuites, n'inquiètera pas le FPR. Est-il inspiré par la peur, la lâcheté, l'opportunisme politique ou une certaine dépendance mentale<sup>111</sup> ? Difficile à dire, mais il est certain qu'il porte une responsabilité historique dans cet échec de la justice pénale internationale.

Je passe sommairement en revue quelques développements dans des pays tiers. En France, la veuve du président Habyarimana se voit d'abord refuser l'asile politique le 17 octobre 2009, avant d'être arrêtée le 2 mars 2010 suite à une demande d'extradition rwandaise ; elle est aussitôt libérée et placée

<sup>108</sup> "Rwanda Tribunal Should Prosecute RPF War Crimes", lettre envoyée le 1<sup>er</sup> juin 2009 au secrétaire général de l'ONU, au président Obama et au Premier ministre Brown.

<sup>109</sup> "Rwanda: Tribunal Risks Supporting 'Victor's Justice'. Tribunal Should Vigorously Pursue Crimes of Rwandan Patriotic Front", New York, 1<sup>er</sup> juin 2009. Que ces lettres sont datées du même jour relève d'une coïncidence pure et simple, alors que Kigali y a vu une conspiration (cf. *supra*).

<sup>110</sup> UNITED NATIONS, SECURITY COUNCIL, 6134th meeting, 4 juin 2009, S/PV.6134, p. 33.

<sup>111</sup> Des sources fiables disent que Jallow et Jean Mutsinzi, militant du FPR et ancien président de la Cour suprême du Rwanda, se sont liés d'amitié lorsque ce dernier était affecté à Banjul à la fin des années 1980, début des années 1990.

sous contrôle judiciaire dans l'attente de la décision de la cour d'appel sur une demande rwandaise qui ne sera vraisemblablement pas honorée (cf. *supra*). Depuis les spectaculaires rebondissements de l'instruction Bruguière à la fin de 2008 (arrestation et mise en examen de Rose Kabuye), ce dossier semble être au point mort, après que la France et le Rwanda ont rétabli leurs relations diplomatiques en novembre 2009 et que Kigali a allumé son contre-feu sous la forme du rapport Mutsinzi (cf. *supra* et ailleurs dans cet *Annuaire*). Il semble bien que les deux pays se soient entendus sur une trêve qui pourrait déboucher sur une impunité réciproque, même si le ministre Kouchner assure que « aucune concession n'a été faite », alors que son homologue rwandaise évoque « une compréhension réciproque »<sup>112</sup>. Le successeur de Bruguière, le juge Trévidic, annonce cependant qu'il enverra des experts au Rwanda pour accomplir certains devoirs d'enquête, ce qui signifie que l'instruction continue.

Par son arrêt du 18 novembre 2009, la Cour d'appel de Paris confirme la relaxe de l'auteur Pierre Péan, poursuivi pour diffamation raciale et incitation à la haine raciale alléguées par une plainte avec constitution de partie civile par l'association SOS Racisme pour des propos tenus dans son livre *Noires fureurs, Blancs menteurs. Rwanda 1990-1994* publié en 2005 par « Mille et une nuits », un département de Fayard à Paris. Les procédures menées contre des personnes soupçonnées d'avoir participé au génocide continuent de piétiner. Aucune des instructions ne semblent avancer, alors que la première a été ouverte en 1995 dans l'affaire Munyeshyaka et que d'autres sont venues s'y ajouter, en dernier lieu celle concernant le Dr Eugène Rwamucyo, arrêté en France le 26 mai 2010. Tout comme d'autres suspects recherchés par Kigali, il ne pourra être extradé à cause de problèmes au sujet de l'indépendance du pouvoir judiciaire et des droits de la défense au Rwanda, problèmes évidemment renforcés par l'arrestation de Erlinder (cf. *supra*). Même avant cet incident, c'était déjà la jurisprudence en Allemagne, en France et au Royaume-Uni, pays rejoints en 2009 par la Suisse (affaire Ruhumuliza) et la Suède (affaire Ahorugeze)<sup>113</sup>.

Aux États-Unis, une affaire similaire a donné lieu à une controverse au sujet de pratiques déontologiques douteuses de la chaîne de télévision NBC autour de la demande d'extradition concernant Léopold Munyakazi<sup>114</sup>. Le

---

<sup>112</sup> Au sujet de la perspective de la neutralisation du dossier, voir « La France et le Rwanda se réconcilient après des années de brouille », *Le Monde*, 30 novembre 2009. Cela n'empêche pas l'instruction française et l'enquête menée en Espagne par le juge Andreu Merelles d'avoir un impact sur la liberté de mouvement des officiers rwandais contre lesquels des mandats d'arrêt ont été émis. Le gouvernement rwandais est ainsi amené à remplacer le général Emmanuel Karenzi Karake (cf. *supra*), cité dans les dossiers français et espagnol, par le général Patrick Nyanvumba au commandement de la force hybride MINUAD au Darfour. Ce n'est pas un hasard si Nyanvumba ne figure sur aucune des deux listes de personnes recherchées.

<sup>113</sup> La Suède avait initialement autorisé l'extradition, mais en juillet 2009 la décision a été suspendue suite à une demande de la Cour européenne des droits de l'homme.

<sup>114</sup> Voir STELTER, B., « On Trail of War Criminals, NBC News is Criticized », *The New York Times*, 11 février 2009 ; RICE, A., « Doubt. A professor, a genocide, and NBC's quest for a prime-time hit », *The New Republic*, 12 août 2009.

Canada et la Finlande suivent l'exemple des rares pays (Suisse, Belgique et Pays-Bas) ayant jugé eux-mêmes des suspects. En octobre 2009 Désiré Munyaneza est condamné à la prison à perpétuité au Canada et un procès est en cours contre François Bazaramba en Finlande. En Belgique, où s'est tenu le quatrième procès de « présumés génocidaires », Ephrem Nkezabera est condamné en décembre 2009 à 30 ans de réclusion par la cour d'assises ; atteint d'un cancer, Nkezabera n'est pas présent au procès, et il meurt en mai 2010.

Relativement peu de neuf est à signaler dans le domaine des droits humains. Le Département d'État américain résume la situation comme suit. « Le droit des citoyens de changer leur gouvernement est limité. La violence contre des rescapés du génocide et des témoins par des assaillants inconnus a causé des morts. Il y a des rapports d'abus contre des suspects par les services de sécurité et les forces locales de défense, et les conditions dans les prisons et autres lieux de détention sont généralement restées rudes. Les forces de sécurité ont arbitrairement arrêté et détenu des personnes. La détention préventive prolongée a été un problème. Il y a des restrictions à l'indépendance judiciaire et des limitations aux libertés d'expression, de la presse, d'association et de religion. Le gouvernement a procédé au rapatriement forcé de réfugiés. La corruption officielle et les restrictions imposées à la société civile sont restées un problème. La violence sociale, la discrimination des femmes, le trafic d'êtres humains et la discrimination contre les Twa et la communauté homosexuelle, bisexuelle et transsexuelle ont eu lieu, ainsi que des restrictions aux droits sociaux et le travail d'enfants »<sup>115</sup>. Human Rights Watch note « des restrictions gouvernementales accrues de l'espace politique et des libertés individuelles, l'intolérance croissante pour les critiques de politiques gouvernementales, et le refus de permettre la moindre discussion de l'ethnicité, provoquant ainsi dans les milieux des droits humains et de plusieurs bailleurs internationaux des craintes de répression accrue »<sup>116</sup>. D'après Amnesty International, « les autorités contrôlaient étroitement les activités politiques en prévision de l'élection présidentielle de 2010, et la liberté d'expression était abusivement restreinte par des dispositions législatives rédigées en termes vagues réprimant l'idéologie du génocide. Les défenseurs des droits humains continuaient de pratiquer l'autocensure pour éviter la confrontation avec les autorités »<sup>117</sup>. Dans le *Freedom House Index*, le Rwanda est le seul membre de la Communauté est-africaine à être classé « *not free* », alors que le Burundi, l'Ouganda, le Kenya et la Tanzanie sont tous « *partially free* »<sup>118</sup>.

Nous avons vu que les lois de 2002 sur le divisionnisme et de 2008 sur l'idéologie du génocide ont été utilisées comme des armes politiques contre l'opposition, mais elles ont également été appliquées à de nombreux autres citoyens anonymes qui ne bénéficient pas de l'attention internationale. En août

---

<sup>115</sup> U.S. DEPARTMENT OF STATE, *2009 Country Reports on Human Rights Practices*, Washington DC, 11 mars 2010, Rwanda.

<sup>116</sup> HUMAN RIGHTS WATCH, *World Report 2010*, p. 148.

<sup>117</sup> AMNESTY INTERNATIONAL, *Rapport 2010*, p. 284.

<sup>118</sup> On trouvera le classement sur [www.freedomhouse.org](http://www.freedomhouse.org).

2009, on dénombrait dans les prisons rwandaises 912 personnes détenues pour des infractions liées à l'« idéologie du génocide », dont 356 étaient en attente de jugement et 556 condamnées<sup>119</sup>.

Tout comme l'opposition politique, les médias ont fait l'objet de restrictions, d'intimidations et de pressions qui frappent même les médias internationaux. Après que la BBC eut été interdite des ondes FM rwandaises pendant deux mois, la VOA est menacée de subir le même sort en juin 2009<sup>120</sup>. Immédiatement après la reprise de ses émissions, la BBC reçoit une sévère mise en garde<sup>121</sup>. Un mois plus tard, la ministre de l'Information menace de fermer certains journaux qualifiés de « destructifs », qui « ne doivent plus continuer à fonctionner. Leurs jours sont désormais comptés ». *Umuseso* et *Umuvugizi* en particulier sont visés<sup>122</sup>. Quelques jours plus tard, le Haut Conseil des médias recommande la suspension pour trois mois de *Umuseso* en raison d'un article critiquant Kagame, et le parquet lance des poursuites en diffamation contre l'éditeur de *Umuvugizi*. Les deux journaux sont finalement suspendus pour six mois en avril 2010 (cf. *supra*). Une nouvelle loi sur les médias adoptée en août 2009 impose la détention d'un degré universitaire aux journalistes, condition que ceux travaillant dans la presse indépendante ne remplissent pas. Le Rwanda perd douze places dans le classement mondial de la liberté de la presse 2009 de Reporters sans frontières ; il occupe désormais la 157<sup>ème</sup> place sur 175 pays et devient le quatrième pays africain le plus mal classé après l'Erythrée, la Somalie et la Guinée équatoriale. À l'approche des élections, Kagame relie la presse à la récente vague d'attentats à la grenade (cf. *supra*) et, lors d'une conférence de presse, trouve « *insulting* » et « *offensive* » le fait que l'hebdomadaire *The East African* ait interviewé Victoire Ingabire<sup>123</sup>.

On observe enfin que les associations internationales de défense des droits humains sont traitées de façon très différente selon leurs positions envers le régime. Avec d'autres observateurs, j'avais déjà à diverses reprises attiré l'attention sur l'inféodation de l'organisation African Rights au pouvoir rwandais. Déjà fin 1995, j'écrivais que « les analyses politiques et historiques de cette organisation font preuve d'un parti-pris pro-FPR flagrant, qui est incompatible avec la mission et la déontologie de toute association sérieuse de promotion des droits de la personne »<sup>124</sup>. Des preuves accablantes de cette dépendance, non seulement idéologique mais également financière, sont venues s'ajouter récemment. Dans des lettres du 6 et du 23 juin 2008 à Rakiya Omaar, écrites par le secrétaire exécutif de la commission nationale de lutte contre le génocide, Jean de Dieu Mucyo, il est question d'un montant de plus de 100.000

<sup>119</sup> AMNESTY INTERNATIONAL, *Rapport 2010*, p. 285.

<sup>120</sup> "Pressure on VOA radio mounts from government", Kigali, RNA, 19 juin 2009.

<sup>121</sup> "BBC risks indefinite ban from Rwanda", Kigali, RNA, 26 juin 2009.

<sup>122</sup> "Les jours de certains journaux sont comptés", Kigali, ARI, 27 juillet 2009.

<sup>123</sup> COMMITTEE TO PROTECT JOURNALISTS, "Kagame's Rwanda tries to link bombs to critical press", 10 mars 2010.

<sup>124</sup> REYNTJENS, F., *Rwanda. Trois jours qui ont fait basculer l'histoire*, Bruxelles-Paris, Institut Africain-L'Harmattan, 1995, *Cahiers Africains*, n° 16, p. 62.



dollars que le gouvernement devrait à African Rights pour la rédaction d'un rapport. Dans la même veine, un document publié sur le site du gouvernement rwandais est un avis d'appel d'offres daté du 30 décembre 2009 de la Commission de démobilisation et de réintégration, où il est fait référence à une consultance antérieure réalisée pour le gouvernement par Rakiya Omaar au sujet des FDLR et d'autres mouvements d'opposition<sup>125</sup>. Il est intéressant de comparer l'attitude du régime avec celle adoptée envers Human Rights Watch, dont la conseillère principale Alison Des Forges fut interdite de séjour en 2008. En mars 2010, la représentante au Rwanda de Human Rights Watch est expulsée sur base d'arguments présentés comme administratifs, mais qui sont manifestement politiques.

## 6. CONCLUSIONS

Puisque le FPR domine largement le paysage politique et que, grâce au contrôle des structures administratives locales et nationales, des appareils de la contrainte physique (armée, police, services de renseignements, parquet, *Local Defense Forces*) et de la gestion du processus électoral (notamment par le biais de la commission nationale électorale), il n'a rien à craindre, à première vue on a du mal à comprendre son énervement face à une opposition sans moyens et à la merci du pouvoir. Cependant, Ingabire en particulier met publiquement en cause les fondements même du pouvoir : en s'attaquant à trois monopoles (le statut moral du FPR, le statut de victime des Tutsi, le statut de criminel des Hutu), c'est l'ensemble du socle de la légitimité interne et internationale du FPR qui est mis en cause. L'émergence, à l'intérieur du pays, d'une opposition qui se montre et de demandes d'ouverture du champ politique, menace une situation que le FPR considérait comme acquise, c'est-à-dire le contrôle total de la politique et de la société.

Que des Tutsi, de surcroît souvent des anciens de FPR, soient de plus en plus nombreux à contester cette légitimité rend la fronde encore plus dangereuse. Elle devient franchement menaçante lorsque cette contestation se retrouve également dans l'armée, qui est restée la clef de voûte du régime. Je connais personnellement plusieurs anciens cadres civils et militaires du FPR qui se trouvent aujourd'hui à l'extérieur, tous frustrés d'être en exil, dont certains au moins sont en contact avec d'autres qui nourrissent des projets de renversement du régime. Kagame en est bien conscient, mais il sait probablement de moins en moins d'où vient le danger. Il a bien évidemment un avantage, celui d'être au pouvoir et d'avoir à sa disposition l'appareil répressif, mais il ne sait pas si et quand cet appareil pourrait se retourner contre lui. Les dissidences internes au FPR sont bien plus menaçantes que l'opposition civile naissante, et les deux pourraient même conclure des alliances.

---

<sup>125</sup> Dans le rapport déjà cité, *The Leadership of Rwandan Armed Groups Abroad with a Focus on the FDLR and RUD/Urunana*, elle se présente comme "Consultant to the Rwanda Demobilisation and Reintegration Commission".

Même si je termine ce texte quelques mois avant le scrutin et que nous ne disposons pas de sondages, il n'est pas trop difficile de prédire le résultat de l'élection présidentielle, si elle a lieu (le seul scénario qui l'empêcherait serait un coup d'État). Le candidat Kagame engrangera environ 96 % des voix<sup>126</sup>, un léger progrès vis-à-vis de son résultat de 2003 (95,05 %) et le solde sera pour une ou deux « demoiselles d'honneur ». Muni de cette « légitimité démocratique », Kagame entame ainsi son second septennat (en réalité il est au pouvoir depuis 1994). Le finira-t-il ? C'est une tout autre question.

Anvers, mai 2010

---

<sup>126</sup> Je cite ce pourcentage en sachant que le régime est capable de frauder dans le sens d'une diminution du score obtenu par le FPR, comme l'ont montré les élections législatives de 2008 lorsque le pourcentage 'staliniens' de 98 % a été réduit à 78 % (cf. REYNTJENS, F., "Chronique politique du Rwanda, 2008-2009", *op. cit.*, p. 2). Cependant, j'opte ici pour le calcul du FPR selon lequel le score de Kagame ne pourra pas être inférieur à celui de 2003, parce que cela impliquerait une baisse de sa « popularité » ; la barre a été mise très haut en 2003.